



# La négociation sur intérêts en contexte d'intervention sociale

**Présentation réalisée par :**

Marie-Josée Flibotte, CISSS de la Montérégie-Est

Suzie Lamontagne, CISSS de Chaudière-Appalaches

Nicolas Richard, CISSS de la Montérégie-Est

Isalie Vachon-Trépanier, CISSS de Chaudière-Appalaches

## Objectifs de la présentation

- Présenter l'approche de négociation sur intérêts.
- Présenter la structure de l'approche.
- Application dans une situation réelle.

# Parlons négociation



# Le processus de la négociation sur intérêts



## Définition :

C'est une approche d'intervention qui s'appuie sur le savoir-être des intervenants ainsi que sur une démarche de collaboration structurée.

## Postulats :

- Une approche globale et systémique qui implique toutes les personnes en difficulté.
- La croyance que les personnes ont la capacité de définir leurs propres besoins.
- La nécessité de souligner les compétences, les forces et les besoins de tous.



## LES ÉTAPES D'APPLICATION DE L'APPROCHE DE MÉDIATION EN PROTECTION DE LA JEUNESSE<sup>1</sup>

ÉTAPE 1	ÉTAPE 2						ÉTAPE 3	
Accueil	Négociations sur intérêts						Résultat	
Information	Besoins				Options			Projet d'entente
	Père	Mère	Enfant	Intervenant	Liste	Discussion	Choix	
<p>Exposer le but et le contexte de la rencontre.</p> <p>Expliquer le mandat de la L.P.J. : mettre fin à la situation qui compromet la sécurité ou le développement de l'enfant et éviter qu'elle ne se reproduise, tout en privilégiant la participation active de l'enfant et de ses parents dans la prise de décision et le choix des mesures les concernant.</p> <p>Exposer les étapes (façons de faire) de l'approche de médiation et son application dans différentes situations.</p>	<p>Décoder, nommer et valider les besoins de chacun Repérer les besoins communs Prioriser les besoins de chacun</p> 				<p>Amener les clients à énumérer des moyens (solutions) sans les personnaliser, sans les discuter.</p> <p>Proposer un nombre de moyens supérieur au nombre de personnes en présence, pour éviter toute personnalisation.</p>	<p>Discuter de tous les moyens énumérés dans la liste, en tenant compte des besoins priorités par chacun.</p> <p>Revenir sur les moyens avec, comme finalité, d'assurer la sécurité ou le développement du jeune.</p>	<p>Choisir une option qui satisfasse toutes les parties, incluant l'intervenant.</p>	<p>Toutes formes d'ententes :</p> <p>Écrites (mesures volontaires, PI, PSI ...). L'entente doit exposer clairement les éléments de compromission signalés, les besoins identifiés et les moyens choisis par le jeune et ses parents pour répondre aux besoins jugés prioritaires.</p> <p>Verbales sous diverses formes en réponse aux besoins des parties.</p>

<sup>1</sup>Les étapes de l'approche de médiation en protection de la jeunesse permettent de conclure, avec les parties, une entente formelle dans le cadre de l'application de la L.P.J. Elles permettent ainsi de régler des différends susceptibles de surgir en cours d'intervention.

# Pourquoi décoder des besoins?



# La notion de besoin



- Un besoin est un sentiment de manque à combler qui est légitime pour tout individu.
- Un besoin ne peut être confondu avec la stratégie adaptative (action/comportement) pour y répondre.

# La notion de besoin

Besoins-désirs-moyens

Comment s'en sortir ?





**Au final, les besoins de votre vis-à-vis seront vos meilleurs outils pour l'influencer.**

**Lorsque tous les membres du système se sentent compris et reconnus, la négociation est lancée !**

# Les options



- S'assurer de la participation de tous.
- Élargir le champ du possible.
- Mettre en vedette les idées prometteuses et les creuser.
- Identifier les options qui répondent aux besoins de tous.

# Le projet d'entente



- La négociation est conclue.
- L'entente prise avec les participants peut prendre plusieurs formes.

# Présentation d'une situation



- Description de la situation
- Étape par étape avec l'approche de la négociation sur intérêts dans la situation de H.
- Utilisation du savoir-être

# Liste des besoins par problématique



## LPJ, c4, art 38 b)1i Négligence sur le plan physique

- L'enfant a besoin d'évoluer dans un environnement sécuritaire (besoin de logement).

## LPJ, c4, art 38 b)1ii Négligence sur le plan de la santé

- L'enfant a besoin de recevoir les soins de santé requis par sa condition.

# Liste des besoins par problématique



## LPJ, c4, art 38 b)1iii Négligence sur le plan éducatif

- L'enfant a besoin d'avoir un encadrement qui tient compte de son âge et qui est similaire dans ses deux milieux de vie (attitudes parentales non appropriées).
- L'enfant a besoin d'une routine stable, constante, régulière, prévisible et adaptée à son âge (attitudes parentales non appropriées).
- L'enfant a besoin d'être encadré afin d'éviter qu'il se mette à risque (attitudes parentales non appropriées).
- Le parent a besoin de développer ses connaissances sur le développement et les besoins de son enfant.
- Le parent a besoin de développer ses compétences parentales et d'augmenter son implication au niveau de la routine et de la stimulation de son enfant.
- Le parent a besoin d'être outillé au niveau de l'encadrement à mettre en place auprès de son enfant.
- Le parent a besoin de support pour modifier ses interventions auprès de son enfant et ainsi mieux réagir à ses comportements.

# Liste des besoins par problématique



## LPJ, c4, art 38 b)2 Risque sérieux de négligence

- L'enfant a besoin d'évoluer dans un environnement sécuritaire et que son parent soit disponible pour lui (problème de toxicomanie chez le parent).
- Le parent a besoin d'avoir des moments réservés à lui en l'absence de son enfant.
- L'enfant a besoin que son parent prenne soin de lui et améliore son hygiène de vie (problème de santé mentale chez le parent).
- Le parent a besoin de prendre soin de lui physiquement et psychologiquement.

# Liste des besoins par problématique



## LPJ, c4, art 38 c) Mauvais traitements psychologiques

- L'enfant a besoin de vivre dans un climat familial harmonieux (conflits de couple).
- L'enfant a besoin que ses parents se centrent sur son intérêt (conflit de séparation).
- L'enfant a besoin d'avoir le droit d'aimer ses deux parents.
- Les parents ont besoin de rétablir la confiance entre eux.
- Les parents ont besoin d'être rassurés quant au milieu de l'autre parent.

## LPJ, c4, art 38 c.1) Exposition à la violence conjugale

- L'enfant a besoin de vivre dans un climat familial harmonieux et sécuritaire.
- Le parent a besoin d'apprendre à exprimer son émotion de façon saine.

# Liste des besoins par problématique



## LPJ, c4, art 38 d)1 Abus sexuel

- L'enfant a besoin d'être respecté comme personne.
- L'enfant a besoin de garder contact avec son parent.
- Le parent a besoin de garder contact avec son enfant.
- Le parent a besoin d'apprendre à respecter les frontières de chacun.

## LPJ, c4, art 38 d)2 Risque d'abus sexuel

- L'enfant a besoin d'être protégé et en sécurité.

# Liste des besoins par problématique



## LPJ, c4, art 38 e)1 Abus physique

- L'enfant a besoin que ses parents utilisent des méthodes éducatives adéquates et non-violentes.
- Le parent a besoin d'être outillé afin de développer des méthodes éducatives adéquates.
- Le parent a besoin d'apprendre à gérer son impulsivité.

## LPJ, c4, art 38 e)2 Risque d'abus physique

- L'enfant a besoin d'être protégé et en sécurité.

# Liste des besoins par problématique



## LPJ, c4, art 38 f) Troubles de comportement sérieux

- L'enfant a besoin d'apprendre à mieux exprimer ce qu'elle ressent et désire (problème de comportement suicidaire).
- L'enfant a besoin d'apprendre à respecter les règles et les autres (problème de violence verbale/physique).
- L'enfant a besoin de développer un réseau social positif (problème de fréquentations à risque).
- L'enfant a besoin d'être reconnu pour ce qu'il fait de bien.
- Le parent a besoin d'être rassuré sur les allées et venues de son enfant.
- Le parent a besoin d'être respecté comme autorité parentale.
- Le parent a besoin d'avoir confiance en son enfant ou apprendre à lui faire confiance.

# Entente sur mesures volontaires



- Présentation d'un modèle d'une entente sur mesures volontaires rédigée selon les principes de l'approche négociation sur intérêts.



# Questions?

# Merci